

# Protocole sanitaire

Au vu de la situation sanitaire actuelle, ce livret permet de préciser les modalités de fonctionnement dans nos pratiques quotidiennes et permet d'appliquer les différents décrets ministériels.

## **5 grands principes sont à retenir :**

- ◆ La fin du maintien de la distanciation physique,
- ◆ L'application des gestes barrières,
- ◆ La fin du brassage des enfants,
- ◆ Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel,
- ◆ L'information et la communication.

## **Ces principes répondront notamment à :**

- ◆ L'accueil des enfants et des familles,
- ◆ La gestion de circulation du public,
- ◆ L'organisation des salles,
- ◆ Les activités mises en place,
- ◆ L'hygiène du public accueilli,
- ◆ Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel,
- ◆ Les temps libres,
- ◆ La restauration,
- ◆ Le personnel,
- ◆ Les cas suspects ou avérés.



## **Le personnel :**

Le port du masque de catégorie 1 n'est plus obligatoire pour le personnel à l'intérieur et l'extérieur des bâtiments.

Du gel hydroalcoolique et des masques sont à disposition et doivent être utilisés si besoins.

Le personnel doit respecter et veiller, avec bienveillance, au respect des gestes barrières et de la distanciation physique.

Tout comme, il doit veiller à respecter les mesures d'hygiène, de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel.

Le personnel doit prendre sa température avant sa prise de poste. En cas de signes de fièvre (>38°), toux, nausées le personnel devra faire un autotest. Si celui-ci est positif il ne devra pas se rendre au travail et devra prévenir la direction

# Rappel des grands principes :

## Maintien de la distanciation physique :

Celui-ci n'est plus nécessaire, mais l'équipe restera très vigilante au maintien des gestes d'hygiène (lavage de mains régulier, utilisation d'essuie-mains ou de mouchoirs à usage unique, etc.).

## Application des gestes barrières :

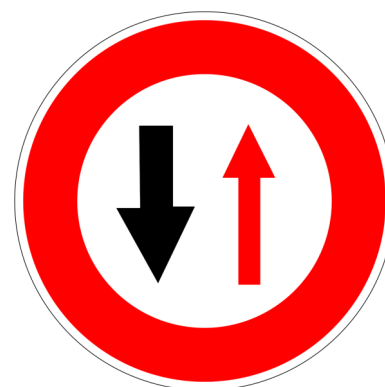
Ces gestes doivent être appliqués en permanence par tous et pour tout le monde. Ces mesures de prévention individuelles permettent actuellement de freiner la propagation du virus.

L'application de ces gestes barrières doivent faire l'objet d'une surveillance tout en adaptant son discours pédagogique à l'âge de l'enfant.



## Contrôle du brassage des enfants :

La limitation du brassage entre groupe d'enfants n'est plus obligatoire. Nous allons donc pouvoir reprendre les activités « inter-groupe ».



## Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel :

Il est évident que les protocoles de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel sont une composante essentielle pour lutter contre la propagation du virus. Celui-ci doit donc faire l'objet d'attention et de rigueur.

Pour ce faire l'utilisation de produits ménagers courants et désinfectants est donc nécessaire.



## Information et communication :

L'ensemble des publics accueillis et présents à l'association doivent être au fait du protocole mis en place. Il est nécessaire d'en comprendre toutes les règles, de les appliquer, mais également de les faire respecter. Pour garantir l'efficacité, une application unanime est primordiale.

Il sera nécessaire d'adapter son discours en fonction des tranches d'âge accueillies et de répéter ces règles si besoin.

# Qu'en sera-t-il, alors dans nos pratiques ?



## L'accueil du public en général :

Avant le départ pour l'accueil, les familles sont invitées à prendre la température de leur enfant. Tout enfant malade avec des signes de fièvre (>38°), toux, nausées ne sera pas accueilli sur la structure. Tout comme celui ayant un proche qui présente ou a les symptômes ne sera pas accueilli.

Le port du masque n'est plus obligatoire.

## L'accueil du public sur le secteur enfance :

Pour l'accueil du matin :

Les familles pourront accéder au couloir d'accueil de 7h30 à 8h15 en respectant les distances de sécurité avec le balisage au sol et le sens de circulation affiché.

Après 8h15 et jusqu'à 9h30, les familles seront accueillies sous le porche, elles pourront si elles le désirent accompagner leur enfant dans le couloir pour l'aider à poser ses affaires.

En revanche, afin de contrôler les brassages des publics, les familles n'auront pas accès aux salles d'activités sauf cas de force majeure.

Pour l'accueil du midi :

Pour les enfants inscrits en demi-journée, la procédure d'accueil est identique à celle mise en place entre 8h15 et 9h30.

Pour l'accueil du soir :

A partir de 16h30 jusqu'à 17h45, les familles seront accueillies sous le porche, elles pourront si elles le désirent aller récupérer leur enfant dans le couloir ou à l'extérieur pour l'aider à reprendre ses affaires et échanger avec les animateurs de son groupe.

A partir de 17h45 et jusqu'à 18h45, les familles accéderont au couloir du bâtiment en respectant le sens de circulation affiché.

En revanche, afin de contrôler les brassages du public, les familles n'auront pas accès aux salles d'activités sauf cas de force majeure.

N.B :

- Il n'y a plus d'accueil prioritaire en fonction des emplois des familles.

- De 9h30 à 16h30 le portail sera fermé à clé sauf pour l'arrivée et le départ des enfants entre 11h30 et 14h.

En cas de besoin un interphone est à disposition à l'entrée de la structure.

## L'accueil du public sur le Club « Pré-ados/Ados » :

L'accueil des « pré-ados » (CM1/CM2) en journée ou demi-journée matin se fait comme expliqué ci-dessus.

Pour l'accueil des « pré-ados/ados » en après-midi seulement et la récupération de l'ensemble des « pré-ados/ados » peut se faire par le portail face à notre garage. Pour les familles des « pré-ados », vous pouvez également utiliser l'entrée principale pour récupérer votre enfant. Les conditions sont les suivantes :

- ◆ A partir de 13h30 ou en fonction de l'horaire de l'activité, un animateur accueillera les « pré-ados/ados » et/ou les parents au niveau du portail face au garage. Merci de respecter le sens de circulation affiché.
- ◆ Idem pour la récupération des « pré-ados/ados » qui se fera en fonction de l'horaire de fin d'activité.

## **Gestion de circulation du public :**

Durant l'accueil, les portes restent ouvertes afin d'éviter les points de contact.

Les familles ne sont pas admises dans les salles d'activités sauf en cas de force majeure,

Un sens de circulation est mis en place et visible par le public. Il convient de le respecter afin de limiter les croisements.



## **L'organisation des salles :**

Selon le nombre d'enfants présents, les groupes seront séparés afin de respecter le nombre d'enfants préconisés par salle.

Ainsi la salle des « P'tits Mousseux » accueillera 30 enfants maximum, la salle des « Corsaires » 30 enfants et le Club « pré-ados/ados » accueillera également 30 enfants. Ces chiffres peuvent évoluer en fonction de la période d'ouverture (mercredis, petites vacances, été).

Salle de sieste : Pour les enfants qui font la sieste merci de prévoir leur propre couverture.

## **Les activités :**

Avant et après chaque utilisation, le matériel servant aux activités doit être impérativement désinfecté.

**Pour les activités de votre enfant, merci de prévoir sa casquette, une gourde ou une bouteille d'eau, sa crème solaire ou un vêtement de pluie selon le temps, 1 ou plusieurs masques selon son âge (Pensez à étiqueter les affaires de vos enfants).**



Le passe vaccinal ou sanitaire ne sont plus exigés dans les établissements de loisirs, culture, restauration etc.

## **Restauration :**

Pour la cantine, nous restons sur 2 services :

- Le 1er service débute à 11h45 pour le groupe des « P'tits mousseux ». Pour les enfants qui arrivent pour le repas, merci d'être présent à 11h30.
- Le 2nd service débute à 12h45 pour les « Corsaires » et les « Pré-Ados » (9-11 ans). Pour les enfants qui arrivent pour le repas, merci d'être présent entre 11h30 et 12h30.



Pour le secteur enfance, le goûter est fourni par la structure et pris avec le groupe à l'intérieur ou à l'extérieur.

Pour Le club « pré-ados/ados », il conviendra à chacun d'apporter son propre goûter et sa boisson s'il le désire.

## **Temps libre :**

Les structures de jeux extérieures sont accessibles.

Les espaces extérieurs ne seront plus limités à un groupe d'enfant.

## Nettoyage du matériel et désinfection des locaux :



L'aération d'au moins 20 minutes des salles doit être réalisée fréquemment (toutes les 2h dont 1 fois avant l'arrivée des enfants).

Le nettoyage : nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent ainsi que les salissures. Pour rappel, nettoyer du plus propre au plus sale. Il est important d'insister sur les points de zones de contact telles que les poignées de portes, chaises, surfaces etc.

La désinfection : utiliser un désinfectant conforme à la norme EN 14476 ou équivalent. Là encore il convient d'être rigoureux sur les points de contact.

Les torchons et les alèses seront lavés après chaque utilisation.

Le matériel et les espaces d'activités doivent être nettoyés après l'activité.

En parallèle, une société s'occupera du ménage approfondi de l'ensemble de nos locaux après chaque journée de centre.

Le nettoyage du sol (aspirateur et si besoin lavage humide) est réalisé une fois par jour. Les surfaces fréquemment touchées (tables, chaises, poignées, etc.) seront désinfectées à la même fréquence.

## L'hygiène du public accueilli :

Le lavage des mains doit se faire régulièrement (avant et après chaque activité). Celui-ci se fait à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes. Le séchage s'effectue avec un papier à usage unique. Il est impératif de se laver les mains avant et/ou après :

- ◆ L'activité
- ◆ Le repas
- ◆ Le passage aux toilettes
- ◆ S'être mouché ou éternuer
- ◆ Après la manipulation d'objet collectif
- ◆ Individuellement lorsque l'on arrive ou que l'on part.



## Gestion des cas contacts :

L'allègement des modalités de dépistage :

- **à compter du 21 février 2022**, l'attestation sur l'honneur de la réalisation d'un test négatif qui devait précédemment être présentée pour reprendre les activités ne sera plus demandée.
- **à compter du 28 février 2022**, seul un test (autotest ou test antigénique) sera à réaliser 2 jours (J2) après le dernier contact avec le cas confirmé (sans isolement entre J0 et J2) ou au moment de l'information de la survenue du cas si elle intervient plus de 2 jours après le dernier contact). Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé. Les personnes de plus de 12 ans et non vaccinées ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet, doivent s'isoler durant 7 jours. L'isolement prendra fin au terme des 7 jours si un test antigénique ou PCR est négatif.

Linda Boittiaux est le référent COVID. En cas d'absence de celui-ci, il sera suppléé par Angéline Reveleau.

# RAPPEL

## ESPACE ENFANCE

L'Espace Enfance est un accueil de loisirs, un lieu convivial pour les enfants de 3 à 11 ans (TPS à CM2 de l'année en cours) qui vont découvrir et participer à des activités manuelles, sportives, culturelles autour de thématiques ludiques et variées. Nos salles d'animation aménagées et adaptées à chaque tranche d'âges permettent aux enfants de vivre des moments forts entre eux. Les parents sont aussi associés à la vie de la structure en partageant avec l'équipe les journées de leurs enfants.

### Ouverture/ Horaires :


Horaires : 7h30/18h30

Accueil matin : 7h30 à 8h30 : payant

Journée : 9h30 à 16h30 (1/2 journée possible)

Accueil soir : 17h30 à 18h30: payant

N.B : La facturation est réalisée à la fin de chaque période.

 <p>Association "Les Quatre Saisons" Rue des Quatre Saisons 85520 SAINT VINCENT SUR JARD Tél. : 02.51.90.99.64 E-mail : <a href="mailto:accueil@les4saisons.org">accueil@les4saisons.org</a> Site internet : <a href="http://les4saisons.org">les4saisons.org</a></p>	TARIF 2023												
<b>TARIFICATION ESPACE ENFANCE</b>													
	Nbre HEURES	CAF COMMUNES **					CAF HORS COMMUNES					MSA	
		0-500	501-700	701-900	901 - 1200	> 1200	0-500	501-700	701-900	901 - 1200	> 1200	COM**	HCOM
ACCUEIL MATIN ou SOIR	1 h	0,85	1,15	1,47	1,6	1,76	1,70	2,30	2,94	3,20	3,52	1,6	3,2
JOURNEE	8 h	6,80	9,20	11,76	12,80	14,08	13,60	18,40	23,52	25,60	28,16	12,80	25,60
1/2 SANS REPAS	4 h	3,40	4,60	5,88	6,40	7,04	6,80	9,20	11,76	12,80	14,08	6,40	12,80
1/2 AVEC REPAS	5 h	4,25	5,75	7,35	8,00	8,80	8,50	11,50	14,70	16,00	17,60	8,00	16,00
JOURNEE SANS REPAS*	7 h	5,95	8,05	10,29	11,20	12,32	11,90	16,10	20,58	22,40	24,64	11,20	22,40
* Seulement pour raison médicale (P.A.I...)													
** Le tarif "Communes" concerne les familles qui habitent à Jard, St Vincent, Avrillé, Le Bernard, St Hilaire.													

## Club « Pré-ados/ados »

Cet espace ouvert à l'année, est destiné à tous les jeunes âgés de 9 à 15 ans (CM1-CM2-Collégiens de l'année en cours). Nous leur proposons différents espaces conviviaux adaptés à leurs demandes et à leurs envies. Ils ont ainsi à leur disposition un baby-foot, un billard, une table de ping-pong, un coin détente, des jeux de société, un plateau de jeu sportif.

### Ouverture/Horaires :

Mercredis et vacances scolaires de 13h30 à 18h et horaires atypiques en fonction de certaines activités (soirées, à la journée, etc.).

### Fonctionnement

Les collégiens qui sont accompagnés par un adulte pour se rendre sur l'accueil du club ne peuvent pas partir seuls (sauf si l'équipe d'animation est informée au préalable). A contrario, ceux qui arrivent par leur propre moyen (à pied, à vélo...) sont libres de partir seuls (sauf si l'équipe d'animation est informée au préalable). (Les CM1-CM2 ne peuvent pas partir seuls).

Le règlement des activités dites « jeunesse » se fait soit directement auprès de l'équipe d'animation le jour de l'activité soit après facturation qui est réalisée à la fin de chaque période. Les factures sont données en mains propres ou envoyées par courriel ou courrier. Toute absence non justifiée 72h à l'avance (hors w.e), pour une activité payante, sera facturée sauf en cas de force majeure (maladie : certificat médical, etc.).